



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DÉCISION N° 2026-27 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE A MADAME MATHILDE JEAN

Le Directeur Général du Crous de l'académie de Versailles,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L221-2 à L221-7 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment les articles L221-2 à L221-7 ;

Vu le décret n° 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;

Vu l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article R 822-13 ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 modifié fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 23/04/2024 portant nomination de Monsieur Emmanuel PARISIS dans l'emploi de directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires (Crous) de Versailles à compter du 1er mai 2024.

DÉCIDE

Article 1^{er}

Madame Mathilde JEAN est habilitée à signer, en sa qualité d'adjointe à la Responsable CVEC et du service culture et vie de campus tous les actes et documents relevant du fonctionnement interne de son service d'affectation, en cas d'absence et/ou d'empêchement de Madame Marion LARDY, Responsable du service susvisé, étant rappelé que ces derniers sont limitativement énumérés à l'annexe I de la présente décision.

Article 2

Conformément aux dispositions référencées, et au cadre réglementaire applicable, la présente délégation est accordée à titre personnel, sans possibilité de subdélégation à l'initiative de l'intéressée.

Article 3

La présente délégation prend effet à compter de sa publication sur le site internet du Crous de Versailles et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégant.

Article 4

La présente délégation abroge toute délégation de signature antérieure au bénéfice du même délégataire.

Fait à Versailles,

Le Directeur général du Crous de l'académie de Versailles

Signé électroniquement par : Emmanuel PARISIS
Date de signature : 29/06/2025
Qualité : Le Directeur Général du CROUS de l'académie de Versailles

M. Emmanuel PARISIS



ANNEXE A LA DECISION N° 2026-27

La présente annexe délimite les actes de gestion intégrés au périmètre de délégation tel que mentionné à l'article 1 de la décision référencée, étant rappelé que la liste attachée est réputée exhaustive.

1 Courriers

- Tous les courriers traités par le service à l'exception de ceux ayant un caractère décisoire destinés :
 - aux élus et personnalités ;
 - aux collectivités territoriales ou locales ;
 - au Crous ou ministères ;
 - au rectorat.

2 Actes administratifs

- Procès-verbal de la commission étudiante appels à projet
- Décisions favorables et défavorables suite à la commission étudiant appels à projet
- Convention de financement des projets étudiants d'un montant inférieur à 10 000 €
- Convention de partenariat CVEC sans incidence financière
- Décisions d'attribution des prix des concours

3 Actes d'ordonnancement

- Engagement juridique inférieur à 2000 euros HT en fonctionnement
- Constatation et certification du service fait sans limitation de montant dans le cadre du fonctionnement de la direction

4 Gestion du personnel du service CVEC, culture et vie de campus

- Notes, attestations, lettres ou courriers ayant un caractère non décisoire
- Autorisations de congés annuels ou d'absences des personnels (INCOVAR) à l'exception de celles relevant de l'activité syndicale
- Déclarations d'accident de travail
- Avis relatifs à l'évolution de carrière des personnels, aux renouvellements et fin de contrat, à l'entretien professionnel annuel, à l'organisation du temps de travail et aux déplacements.
- Etat de frais de mission

5 Stagiaires

- Attestations de présence
- Evaluation des stages

6 Assurance

Déclarations de sinistre à l'assureur et le suivi de la procédure d'indemnisation dans le cadre du fonctionnement du service CVEC, culture et vie de campus

7 Plainte

- Dépôt de plainte dans le cadre du fonctionnement du service CVEC, culture et vie de campus au nom du Crous de Versailles après en avoir préalablement informé le Directeur général